

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de LUZINAY dûment convoqué le 20 février 2014, s'est réuni en **session ordinaire le 26 février 2014** à 19 h 00 à la Mairie, sous la présidence de madame Agnès Reboux, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 17**

**Emargement :**

Nom et prénom	Fonction	Présent(e)	Absent(e)	A reçu (e) pouvoir de	Nombre de vote
Agnès REBOUX	Maire	X		M L'HAOUA	2
Jacques SEIGLE	1er Adjoint	X			1
Daniel FABRE	2ème Adjoint	X			1
Nathalie PALLADINO	3ème Adjoint	X			1
Alain BRAULT	4ème Adjoint	X			1
Corinne MAS	5ème Adjoint	X			1
Didier BUTHION	Conseiller municipal délégué	X			1
Gérald JOLY	Conseiller municipal délégué	X			1
Joanne BLANC	Conseillère municipale		X		
Inès CHATEL	Conseillère municipale		X		
David GENTIL	Conseiller municipal	X arrivé à 19h30			1
Mustapha L'HAOUA	Conseiller municipal		x		
Fériel POIZAT	Conseillère municipale		x		
Olivier SEGUIN	Conseiller municipal		X		
Michael SIMON	Conseiller municipal	x			1
Nadège THENAULT	Conseillère municipale	x			1
Laurence TURBE	Conseillère municipale		x		
	<b>TOTAUX</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>12</b>

**SECRETARE DE SEANCE :** Corinne Mas

### I - PREAMBULE

### II - COMPTE RENDU

Le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2014.

### III - DELIBERATIONS

**OBJET :** Tarifs 2014 périscolaire garderie et cantine

Madame Corinne Mas Adjointe aux affaires scolaires, rappelle que les tarifs de la garderie périscolaire ont été révisés en 2013 et les tarifs fixés sur la base des quotients familiaux de la CAF. Madame Corinne Mas propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2014 et les rappelle :

- |   |   |
|---|---|
| - Tarif Garderie matin :                  | 2.50 euros                                      |
| - Tarif Garderie soir :                   | 3.00 euros                                      |
| - Tarif Garderie exceptionnelle :         | 6 euros   |
| - Repas :                                 | 3.10 euros pour les quotients inférieur à 900   |
| - Repas :                                 | 3.50 euros pour les quotients entre 901 et 1500 |
| - Repas :                                 | 3.60 euros pour les quotients supérieurs à 1501 |
| - Repas exceptionnel :                    | 5.20 euros                                      |
| - Enfants allergiques avec panier repas : | 1.80 euros                                      |
| - Repas enseignant :                      | 5.50 euros                                      |
| - Repas intervenant extérieur :           | 5.50 euros                                      |

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :

Pour 11  
Contre  
Abstention

**MAINTIENT** les tarifs sans changement pour 2014, pour le service périscolaire de la garderie et du restaurant.

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet :** Tarif 2014 CCAS (portage repas, téléalarme)

Madame Corinne MAS Adjointe au social propose de ne pas augmenter les tarifs pour le portage de repas ainsi que la redevance téléalarme pour l'année 2014. Le prix du portage de repas reste à 6,50€ et le prix de la redevance téléalarme reste celui en vigueur tarifé à la commune par ViennAgglo. Le maintien des tarifications a été validé par l'ensemble des membres du CCAS.

**Le Conseil municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité,

Pour 11  
Contre  
Abstention

**MAINTIENT** les tarifs 2012 sans changement pour 2014, pour le portage des repas et d'appliquer la tarification de ViennAgglo pour la redevance téléalarme.

**DIT** que cette délibération concerne le budget du CCAS.

**AUTORISE** madame le Maire, pour la durée de son mandat, à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**OBJET :** Tarif 2014 concessions cimetièrre et columbarium

Monsieur Jacques Seigle, Premier Adjoint rappelle que les tarifs des concessions cimetièrre communal et du columbarium ont été révisés en 2004. Monsieur Jacques Seigle propose de n'appliquer aucune augmentation pour l'année 2014. Monsieur Jacques Seigle rappelle les tarifs :

**Concessions cimetièrre**

- 210.00 euros pour 15 ans
- 360.00 euros pour 30 ans
- 480.00 euros pour 50 ans

**COLUMBARIUM**

- 400.00 euros pour 15 ans
- 700.00 euros pour 30 ans

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'unanimité,

Pour 11  
Contre  
Abstention

**MAINTIENT** les tarifs 2004 sans changement pour 2014

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**OBJET :** Tarif 2014 loyers des locaux communaux (commerces, bureaux, logements)

Monsieur Daniel FABRE, Adjoint aux finances rappelle que le montant des loyers a été révisé en 2012. Monsieur Daniel FABRE propose de n'appliquer aucune augmentation pour l'année 2014. Il rappelle également que chaque année avec comme indice de référence l'indice trimestriel du coût de la construction établi par l'I.N.S.E.E., l'indice de comparaison lors de chaque révision est celui du même trimestre publié chaque année.

Commerces	40 euros par an par m2
Bureaux et activités de service	59 euros par an par m2
Logements	67 euros par an par m2
Pôle médical	101 euros par an et par m2

**LE CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'unanimité,

Pour 11  
Contre  
Abstention

**MAINTIENT** les tarifs 2012 sans changement pour 2014

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet :** Tarif 2014 locations de salles aux particuliers

Monsieur Gérald Joly, Conseiller délégué, explique que depuis la délibération du 30 janvier 2013, les tarifs de location des salles communales pour les particuliers sont les suivants :

	ARCADES	SALLE POLYVALENTE
Soirée ou journée	230.00 Euros	420.00 Euros
2 jours (soirée + journée)	345.00 Euros	600.00 Euros

Il propose qu'aucune augmentation ne soit appliquée pour l'année 2014, ni pour les locations, ni pour les cautions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré comme suit :

Pour 11  
Contre  
Abstention

- 4 euros la pesée

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Pour 12  
Contre  
Abstention

**MAINTIENT** les tarifs 2010 sans changement pour 2014

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet** : Subvention Comité des Fêtes de Luzinay

Monsieur Jacques Seigle, Premier Adjoint, explique que lors du CARAVANN'JAZZ, le Comité des Fêtes a dû faire l'avance de frais de 390 euros pour l'organisation de cette manifestation, la commune a participé à hauteur de 330 euros par le biais d'une subvention en 2013. Pour cette même manifestation le Comité des Fêtes a dû également faire imprimer des tracts supplémentaires pour un montant de 65.18 euros. Monsieur Jacques Seigle, explique qu'afin de solder la participation pour l'organisation de la manifestation il convient de verser une subvention complémentaire de 60 euros ainsi qu'une subvention de 65 euros pour l'impression des tracts supplémentaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Pour  
Contre  
Abstention

**VALIDE** l'attribution d'une subvention complémentaire d'un total de 125 euros, pour le Comité des Fêtes

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

**Objet** : Réversion au CCAS d'un don de Monsieur Jean-François Boisson

Madame Nathalie Palladino, Adjointe à l'Urbanisme explique que Monsieur Jean-François Boisson, propriétaire du terrain parcelle 810 section A, qui concerne le projet de sentier sécuritaire d'Illins, accepte de céder à la commune une bande de 3 mètres de large sur toute la longueur pour 1 500 euros. Monsieur Jean-François Boisson s'est proposé de reverser cette somme de 1 500€ sous forme de don au CCAS de Luzinay.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré comme suit :  
Pour 11  
Contre  
Abstention 1 Monsieur David Gentil

**ACCEPTTE** la proposition de Monsieur Jean-François Boisson de verser la somme 1 500 euros sous forme de don. Cette somme devra être utilisée pour un projet concernant les enfants.  
**DIT** que cette délibération concerne le budget du CCAS.

**AUTORISE** madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

---

## QUESTIONS DIVERS

**Festivités à venir**

Madame le Maire rappelle qu'il y a diverses manifestations à Luzinay cette année. Monsieur Jacques Seigle évoque le festival de l'humour.  
Monsieur Gérald Joly espère 300 places pour le festival de l'humour  
Madame le Maire informe que le 14 juillet sera à Luzinay, le ciné été également et le caravann Jazz à Villette de Vienne.

### **Travaux avec l'association JR 26**

Monsieur Jacques Seigle propose de renouveler l'opération chantier international de jeunes avec JR26. Les travaux pourraient porter sur les murs d'enceinte du terrain adjacent au cimetière à Illins ainsi que l'aménagement du jardin.  
La période de trois semaines débute au 28 juin 2014, pour que les jeunes puissent profiter du Caravan'jazz, du 14 juillet et des séances du ciné été.

### **CURAGE du Joux et du Béal de Mons**

Madame le Maire rappelle les démarches sollicitées auprès de la Police de l'eau, le syndicat des 4 Vallées et Viennagglo; les travaux auront lieu à partir du 5 mars 2014. L'entreprise Guillaud TP a été retenue par ViennAgglo.

Monsieur Alain Brault informe qu'une réunion est prévue pour poursuivre les études concernant le pont des Combes situé sur le Maras.

### **ENTRETIEN DES ROUTES**

Monsieur Jacques Seigle et Monsieur Alain Brault informent le conseil des travaux qui ont été entrepris par l'entreprise Pallud concernant les « nids de poule » notamment ceux de la route du plan qui ont entraîné de nombreux dommages sur les véhicules empruntant cette voirie.

Madame Nadège Thenault demande ce qu'il en est pour la route de Villeneuve dont les accotements sont endommagés. Monsieur Alain Brault répond que Viennagglo devra programmer des travaux dans le cadre du programme 2014.

Monsieur Alain Brault rappelle que Viennagglo est intervenue sur le terrain du ball trap pour enlever la terre et reprendre un fossé. Toute décharge sauvage est interdite par un arrêté du Maire et il est possible que dans un futur proche, une barrière soit installée afin de limiter l'accès à ce terrain.

Madame le Maire rappelle que le « coussin lyonnais » a été posé à Illins. Malgré la demande des élus pour installer des systèmes fonctionnels, des quilles fixes ont été posées.  
Monsieur Brault rappelle que le budget pour la voirie de la commune par ViennAgglo est de 63 000 euros pour l'année 2014.

### **V CALENDRIER**

Prochain conseil municipal le 17 mars 2014 à 19h00

Clôture de séance à 19h55

Fait à Luzinay 06 mars 2014.

Agnès REBOUX  
Maire

